



Réponse au postulat n° 034 déposé par Mme Pauline Waltman (PVL) concernant la lumière sur le chemin de l'école du Platy

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

I. INTRODUCTION

Lors de la séance du 6 octobre 2022, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat n°34 déposé le 28 juillet 2022 par Mme Pauline Waltman (PVL) concernant la lumière sur le chemin de l'école du Platy.

L'objectif est d'étudier les possibilités d'éclairage public aux abords de la mare aux canards et sur les chemins de l'école du Platy.

Lors de la séance du Conseil général du 6 octobre 2022, les aspects suivants ont été débattus :

- La sécurité des enfants sur le chemin de l'école et l'attractivité des chemins de mobilité douce au détriment de la voiture ;
- La nécessité d'économiser l'énergie, en particulier électrique ;
- La nécessité de préserver des zones sans pollution lumineuse pour préserver la biodiversité et observer les étoiles.

II. SITUATION ACTUELLE DANS LE SECTEUR DU PLATY

L'école du Platy, nouvellement construite, accueille les enfants des quartiers des Blés d'Or, du Couchant, du Platy, du Verger et de Ste-Apolline.



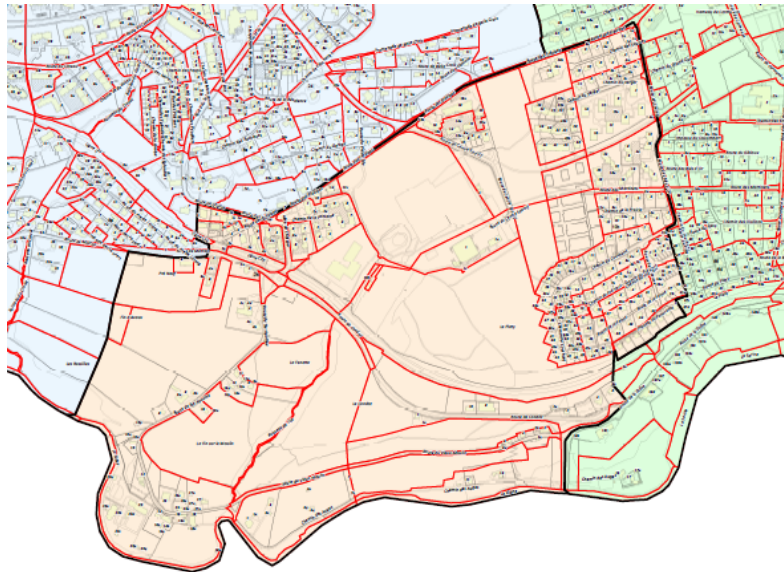


Figure 1 – Desservance de l'école du Platy

Depuis les quartiers, les chemins de l'école recommandés pour les enfants empruntent les routes des Blés d'Or, du Centre sportif et de Ste-Apolline, les chemins de la Fontaine, du Verger et du Couchant, ainsi que l'Allée du Château, lesquels disposent tous d'un éclairage public et sont déneigés.

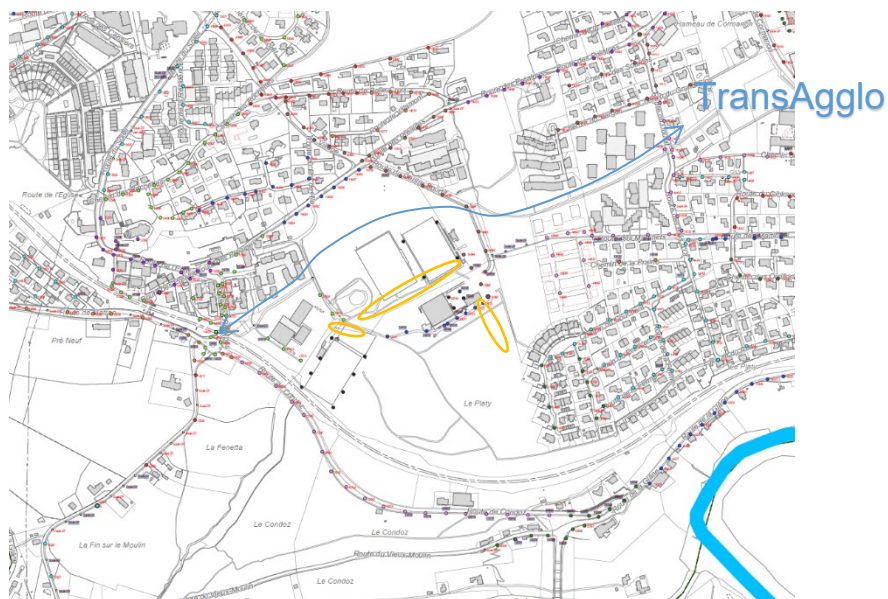


Figure 2 – Position des candélabres d'éclairage public

Par ailleurs, la TransAgglo en cours de projet, dont le tracé est situé au nord des terrains de foot et sur laquelle un éclairage est prévu, viendra compléter cette desserte.

Seuls les cheminements (en jaune sur la Figure 2) entre le chemin du Couchant et la route du Centre sportif, entre la route du Centre sportif et le chemin de la Fontaine et le cheminement au Sud des terrains de foot ne sont pas éclairés.

III. TRANSAGGLO

Le concept lumière de la TransAgglo vise à créer une identité nocturne de la TransAgglo qui soit attractive, chaleureuse, confortable et respectueuse de la biodiversité. Il a été confié au bureau Concepto, spécialiste en éclairage urbain, qui a réalisé le plan lumière de la Ville de Fribourg notamment.

Le parcours de la TransAgglo sera équipé de mobiliers d'éclairage différents en fonction des espaces traversés (tronçon courant, croisements routiers, aires de repos et de jeux). Comme ce qui est déjà en place dans le secteur du passage inférieur de Cormanon, un balisage rouge au sol implanté sur un côté de la piste est prévu entre le Croset et le Platy.



IV. PLAN LUMIERE

En séance du 17 février 2022, le Conseil général a pris note de la réponse du Conseil communal au postulat n°19 déposé par Mmes Marie-Hélène Brouchoud (PDC) et Francine Defferrard (PDC) au sujet de l'élaboration d'un « Plan lumière » (Plan de l'éclairage) et la réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public. Dans cette réponse, il était proposé d'inclure le plan lumière au

plan climat communal. Lors de la discussion, la problématique de la pollution lumineuse et de ses effets sur la santé, l'environnement et la biodiversité avaient été mis en exergue.

En séance du 15 décembre 2022, le Conseil général a accepté à l'unanimité le crédit d'investissement relatif à la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public et à l'assainissement de l'éclairage de la route de Moncor.

En séance du 1^{er} juin 2023, le Conseil général a accepté le crédit d'investissement du 1^{er} paquet de mesures du Plan climat communal, incluant l'élaboration d'un plan lumière communal.

Pour mémoire, « les plans lumière visent à définir un système global, cohérent, optimisé et mesuré d'éclairage en milieu urbain, pour maîtriser les coûts, mais aussi respectueux de la nature et de la faune pour préserver la biodiversité. Ils poursuivent des objectifs à la fois urbanistiques, scénographiques, économiques, de sécurité routière et environnementaux. Ils sont élaborés par des bureaux spécialisés. Concrètement, il s'agit sur la base d'un diagnostic de l'état existant, non seulement de définir les zones à éclairer la nuit mais également celles à ne pas éclairer (trames noires). Sur cette base, une stratégie est établie pour assurer la sécurité et définir les ambiances nocturnes cohérentes et accueillantes sur le territoire en tenant compte de l'avancée de la technique (détection par ex.). Cette stratégie tient également compte de l'utilisation modérée des ressources (surfaces à éclairer, type de source lumineuse, spectre de couleur, intensité, hauteur et espacement des mâts ou des spots, etc.). Un plan d'action est établi et des priorités de mise en œuvre (travaux, entretien et énergie) sont définies en coordination avec les projets routiers notamment. »¹

Fin août 2023, le Conseil communal a adjugé un mandat au bureau Concepto pour l'élaboration du plan lumière communal.

V. DEVELOPPEMENT DE LA ZONE SPORTIVE DU PLATY

Comme annoncé par M. François Grangier en séance du Conseil général du 1^{er} juin 2023, des études sont actuellement menées par les Services techniques, à la demande de la Commission des sports et en collaboration avec les différents clubs, pour développer le Centre sportif du Platy et mettre à jour ses infrastructures pour répondre aux besoins actuels et futurs. Les réflexions sont menées sur l'entier de la zone d'intérêt général et portent particulièrement sur les infrastructures sportives, de loisir et de mobilité.

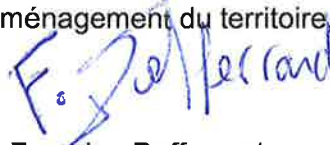
VI. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal prend note de l'insécurité ressentie sur une partie des cheminements au travers de la zone du Platy et propose d'intégrer cette problématique dans les analyses et projets en cours (développement de la zone du Platy et plan lumière) dont les résultats sont attendus en 2024.

¹ Cf. Message au Conseil Général du 1^{er} juin 2023 pour un crédit d'investissement relatif au 1^{er} paquet de mesures du Plan climat communal

Le Conseil communal vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, à l'assurance de sa parfaite considération.

La Conseillère communale
responsable du dicastère de l'aménagement du territoire, mobilité et environnement



Francine Defferrard

Le Conseiller communal
responsable du dicastère des Services extérieurs, culture et sport



François Grangier

Approuvé par le Conseil communal
le 18 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



Le Syndic



Bruno Marmier